
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
28 mai 2019
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
75^e réunion

Solutions

Résumé

Ce document fournit une actualisation des évolutions intervenues dans le domaine des solutions et des efforts déployés par le HCR, les États et les partenaires pour les mettre en place. Il résume les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis que le dernier document sur les solutions (EC/69/SC/CRP.10) a été présenté au Comité permanent en juin 2018. Il couvre le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation, les voies complémentaires, la résilience et l'inclusion, et expose les possibilités présentées par le Pacte mondial sur les réfugiés de progresser davantage encore sur la voie des solutions, notamment dans le contexte du prochain Forum mondial sur les réfugiés.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Promouvoir les solutions dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés	3-5	3
III. Principales avancées et difficultés en matière de solutions	6-15	4
A. Rapatriement volontaire et retour dans le pays d'origine	6-9	4
B. Intégration locale et autres solutions locales.....	10-11	5
C. Réinstallation	12-14	5
D. Voies complémentaires en matière de protection et de solutions	15	6
IV. Inclusion et accès aux systèmes nationaux.....	16-18	6
V. Renforcer les partenariats pour promouvoir les solutions	19-22	7
A. Système des Nations Unies et autres organisations internationales	20	7
B. Institutions financières et partenaires du développement	21-22	8
VI. Conclusion	23	8

I. Introduction

1. Les conflits, les persécutions, les violences et les violations des droits de l'homme ont continué à provoquer des niveaux croissants de déplacement forcé dans le monde entier pendant l'année écoulée. À l'heure où le besoin de solidarité internationale n'a jamais été aussi grand, la politisation des questions de déplacement, l'absence de progrès significatifs en direction de la paix et l'accroissement des flux de population mixtes contribuent tous à créer un environnement difficile pour la mise en place d'une protection appropriée et la promotion de solutions pour les personnes déplacées de force.

2. Ce document fournit une actualisation des évolutions intervenues dans l'approche de la résilience adoptée par le HCR et les efforts déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à des solutions. Il traite à la fois des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des possibilités futures, découlant du Pacte mondial sur les réfugiés, de promouvoir des solutions par l'expression tangible de la solidarité. Il doit être lu parallèlement à la *Mise à jour sur l'engagement du HCR vis-à-vis des déplacés internes* (EC/70/SC/CRP.11) et à la *Note sur la protection internationale* (EC/70/SC/CRP.10).

II. Promouvoir les solutions dans le contexte du Pacte mondial sur les réfugiés

3. L'[évaluation sur deux ans des progrès](#) du Cadre d'action global pour les réfugiés souligne la manière dont l'application du Cadre a produit un nouvel élan et déclenché des progrès notables à l'échelle nationale, régionale et mondiale tant pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil. Il relève également les lacunes dans la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques à cause d'obstacles administratifs ou autres obstacles d'ordre pratique, qui doivent être supprimés. Avec l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 2018, un nouveau cadre a été établi pour les États et les partenaires, leur permettant de rechercher des solutions au déplacement forcé et d'apporter des réponses plus prévisibles aux mouvements de réfugiés de grande ampleur et aux situations prolongées.

4. Des efforts ont été faits pour alléger la pression pesant sur les pays d'accueil, y compris par les instruments de la Banque mondiale dédiés au financement, et plus généralement par l'augmentation notable du financement du développement ces dernières années. Des évolutions juridiques et politiques importantes se sont produites dans certains des pays qui appliquent le Cadre d'action global pour les réfugiés, conduisant à une inclusion plus systématique des réfugiés dans les processus de planification du développement aux niveaux local et national ; à un meilleur accès aux soins de santé nationaux, à l'éducation et à l'établissement de documents d'état civil ; et à plus de possibilités d'avoir un moyen d'existence grâce à un emploi plus régulier, à la liberté de circulation et à la diminution de l'installation dans des camps. Ces évolutions favorisent la résilience à la fois des réfugiés et des communautés d'accueil. Le Pacte mondial sur les réfugiés s'est aussi accompagné d'un nouvel élan dans un certain nombre d'États, qui ont augmenté les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires en matière de protection et de solutions. Malheureusement, l'environnement politique et sécuritaire difficile dans certains pays a limité les perspectives de retours volontaires pouvant se dérouler dans la sécurité et la dignité.

5. Le Forum mondial sur les réfugiés (GRF) sera une étape importante dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés, préparant le terrain pour que le principe du partage de la charge et des responsabilités soit traduit en mesures concrètes et que le soutien matériel, financier et technique soit mis à profit pour renforcer la résilience et promouvoir les solutions. Le HCR, les États et les partenaires mobilisent leurs efforts autour de situations et de thèmes qui pourraient constituer des domaines privilégiés pour les engagements et les contributions.

III. Principales avancées et difficultés en matière de solutions

A. Rapatriement volontaire et retour dans le pays d'origine

6. Le Pacte mondial sur les réfugiés met en lumière la nécessité absolue de créer des conditions propices au rapatriement volontaire et dans la dignité, dans le plein respect du principe de non-refoulement. Lors de son intervention devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, en avril 2019, le Haut Commissaire a souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui sont l'un des principaux moteurs du déplacement forcé, et de supprimer les obstacles au retour. Les efforts visant à organiser un rapatriement volontaire sont parfois entravés par des scénarios dans lesquels les circonstances s'améliorent en partie mais où la paix et la sécurité ne sont pas encore pleinement établies. Souvent, de telles situations ne sont pas propices à des retours dans la sécurité et la dignité. Dans d'autres cas, les risques importants auxquels ils sont exposés dans leur pays d'asile peuvent pousser des réfugiés à regagner leur pays d'origine.

7. Le passé a montré que les retours dans des conditions qui ne permettent pas une réintégration durable conduit souvent à de nouveaux déplacements, tant internes qu'externes, parfois déclenchés par des mesures de discrimination et une marginalisation. Le HCR analyse les intentions de retour des réfugiés et des déplacés internes, ainsi que les facteurs susceptibles d'empêcher leur réintégration. Cette analyse est fondamentale pour déterminer le rôle opérationnel que doit jouer l'Organisation s'agissant d'appuyer leur décision lorsque les conditions sont en place. Selon l'analyse la plus récente, il est clair que si la majorité des réfugiés syriens espèrent rentrer dans leur pays, beaucoup ne s'attendent pas à pouvoir le faire en 2019 compte tenu des inquiétudes qu'ils nourrissent toujours concernant la sécurité, ainsi que l'accès aux abris, aux services élémentaires et aux moyens d'existence. Au Myanmar, il sera essentiel de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État de Rakhine, notamment d'établir un processus clair d'accès à la citoyenneté, basé sur le volontariat, d'assurer la liberté de circulation pour toutes les communautés, et d'encourager un développement inclusif fondé sur les droits ainsi que la cohésion sociale, afin de créer les conditions qui permettront le rapatriement volontaire des réfugiés rohingyas dans la sécurité et la dignité.

8. Mettre l'accent sur le suivi du retour permet au HCR fournir des informations utiles et fiables aux personnes qui ne sont pas encore rentrées dans leur région d'origine et d'aider les pays d'origine à lever les obstacles à la réintégration. Le suivi du retour des 57 000 réfugiés qui ont regagné le Burundi entre mi-2017 et 2019 a révélé que beaucoup ne possédaient pas de documents d'état civil et n'avaient qu'un accès limité à la justice et aux services sociaux élémentaires tels que l'éducation et la santé. Le HCR travaille avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) à un projet pluriannuel commun visant à améliorer l'accès aux services sociaux, à la sécurité, à la justice et aux moyens d'existence pour les rapatriés et les communautés locales. Au Honduras, le HCR continue à soutenir les efforts nationaux mis en œuvre pour prévenir l'occupation, la vente illégale et la destruction des logements et des terres que les personnes déplacées ont été contraintes d'abandonner, et qui représentent des obstacles sérieux à des retours futurs.

9. Malgré ces difficultés, en 2018, le HCR a facilité le rapatriement volontaire vers l'Afghanistan, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Myanmar, le Rwanda, la Somalie, le Soudan et le Tchad. Un nombre important de retours spontanés se sont aussi produits au cours de l'année écoulée, y compris vers le Nigéria, la République arabe syrienne et le Soudan du Sud. Deux ans après la signature de la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et ses États membres dynamisent les efforts cherchant à remédier aux causes profondes du déplacement forcé dans la sous-région.

B. Intégration locale et autres solutions locales

10. L'an dernier a vu des exemples positifs d'intégration locale et autres moyens de parvenir à des solutions locales, comme des politiques plus flexibles d'enregistrement des faits d'état civil et d'octroi de documents d'identité. Dans les Amériques, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur et El Salvador ont instauré des procédures permettant aux réfugiés de transformer leur statut migratoire temporaire en résidence permanente. Sur le continent africain, l'adoption, par l'Éthiopie, de la nouvelle proclamation sur les réfugiés en janvier 2019 permettra à certains réfugiés de s'intégrer localement, tandis que les autorités gambiennes simplifient les critères de naturalisation pour les réfugiés. En Asie, près de 880 000 Afghans dépourvus de documents se trouvant au Pakistan ont été enregistrés par le gouvernement, dont plus de 520 000 ont reçu des documents d'état civil. Le pays met également en place un régime flexible d'octroi de visa, fournissant aux réfugiés des dispositifs alternatifs potentiels de séjour légal. Récemment, le gouvernement a autorisé les réfugiés afghans titulaires d'une carte attestant leur droit de séjour à ouvrir un compte en banque au Pakistan.

11. Au niveau régional, la réaffirmation de la [Déclaration d'Abuja](#), en janvier 2019, a appelé à l'adoption proactive de l'intégration locale et à la recherche d'alternatives aux camps. En 2018, le HCR a coopéré avec les autorités locales en Europe, afin de promouvoir l'accès aux marchés du travail et d'étudier le rôle que peuvent jouer les jeunes et le sport dans l'intégration. L'Organisation a aussi continué à soutenir le développement du cadre des « Villes solidaires » dans les villes d'Amérique latine et au-delà. Le rôle clé des villes et des autorités locales dans l'appui aux solutions pour les réfugiés et les déplacés internes a été souligné lors du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en 2018. Lors d'une réunion de haut niveau des ministres chargés des affaires relatives aux réfugiés dans la région des Grands Lacs en Afrique, les gouvernements ont reconnu qu'une intégration locale réussie nécessitait des dispositifs de séjour légal, la liberté de circulation et l'inclusion dans les services et les systèmes nationaux, ainsi que des services de police et de gestion des terres communautaires.

C. Réinstallation

12. Le Pacte mondial sur les réfugiés a réaffirmé l'importance de la réinstallation comme mécanisme tangible de partage des responsabilités. Bien que les tendances actuelles semblent pouvoir soutenir un accès plus étendu aux solutions dans des pays tiers, les possibilités de réinstallation restent insuffisantes face à l'augmentation des besoins. En 2018, plus de 81 300 réfugiés ont été proposés par le HCR pour la réinstallation dans 29 pays de réinstallation, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017, mais un chiffre qui couvre seulement 6,7 % des besoins de réinstallation dans le monde entier.

13. Dans ce contexte difficile, le HCR a continué à plaider pour l'augmentation de la réinstallation, qui correspond aux besoins identifiés, à partir de trois situations prioritaires : les réfugiés de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que la Turquie ; les pays se trouvant le long de l'itinéraire de la Méditerranée centrale ; et les pays qui mettent en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés. En réponse à l'appel lancé par le Haut Commissaire en septembre 2017 demandant 40 000 places de réinstallation pour les réfugiés à risque le long de l'itinéraire de la Méditerranée centrale, la majorité des places étaient mises à disposition début 2019. Au 30 avril 2019, plus de 3 600 personnes ont été sorties des centres de détention en Libye (principalement dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence) et évacuées vers le Niger, où plus de 2 000 réfugiés ont été orientés en vue de leur réinstallation.

14. Le HCR a continué à développer son [portail de données sur la réinstallation](#), fournissant des données actualisées sur la réinstallation et une visibilité des activités de réinstallation. Le HCR a maintenu sa participation à l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, soutenant les programmes de parrainage fondé sur la communauté en Allemagne, en Espagne et en Irlande, et a renforcé les partenariats avec des acteurs non traditionnels,

comme les institutions universitaires et le secteur privé, afin de développer la réinstallation. Le HCR a poursuivi son travail avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), aidant les nouveaux pays de réinstallation, tels que l'Argentine, le Brésil et le Chili, à mettre sur pied des programmes solides et durables, au moyen du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents.

D. Voies complémentaires en matière de protection et de solutions

15. Le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que d'autres voies d'admission peuvent compléter la réinstallation et souligne la nécessité de les rendre plus accessible aux réfugiés. À cette fin, le HCR a travaillé avec un certain nombre de pays comme l'Irlande (pour l'admission humanitaire), la Suède (pour le regroupement familial) et le Japon (pour des cursus d'enseignement universitaire). Les partenariats avec la société civile, comme avec *Talent Beyond Boundaries*, *RefugePoint* et *United World Colleges*, ont permis d'étendre les possibilités pour les réfugiés d'avoir un emploi et de suivre un enseignement secondaire dans des pays tiers. Conscients de l'importance des données fiables pour structurer le développement des voies complémentaires, le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont publié un rapport conjoint sur les permis de premier séjour dans des États membres de l'OCDE accordés à des ressortissants de l'Afghanistan, de l'Érythrée, de l'Iraq, de la République arabe syrienne et de la Somalie. De 2010 à 2017, quelque 566 900 permis de premier séjour ont été accordés pour des raisons familiales, de travail et d'éducation, contre 350 400 personnes de ces cinq pays arrivées dans des pays de l'OCDE dans le cadre de processus de réinstallation.

IV. Inclusion et accès aux systèmes nationaux

16. L'Agenda 2030 pour le développement durable reste essentiel pour les efforts mis en œuvre par le HCR pour promouvoir l'inclusion. Il est fondamental de permettre à des populations marginalisées d'être incluses dans des processus de développement économique et social durables et d'en bénéficier pour que soit respecté la promesse de « ne pas faire de laissés-pour-compte ». L'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte est un argument clé pour orienter l'attention et demander des ressources pour les populations déplacées et apatrides dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Le HCR a rédigé une note d'orientation qui définit son engagement au regard des ODD. Ce document souligne l'importance de l'inclusion et des partenariats dans la recherche de solutions en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR et pour atteindre les ODD.

17. Dans un nombre croissant d'opérations, le HCR cherche des occasions d'inclure les réfugiés dans les systèmes d'éducation et de santé nationaux. Les engagements d'inclure les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation dans les systèmes éducatifs nationaux ont été pris lors de la Réunion mondiale sur l'éducation de 2018 organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2019 pour le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des Objectifs de développement durable. Au Moyen-Orient, la Feuille de route de Dubaï pour l'Éducation 2030 dans la région arabe adoptée en 2017 continue à guider les engagements dans ce domaine. Le HCR a enregistré une augmentation du nombre d'inscriptions dans l'enseignement primaire, qui a atteint plus d'un million d'enfants réfugiés, et aide plus de 10 000 étudiants réfugiés à avoir accès à l'enseignement supérieur par des bourses et par l'enseignement en ligne.

18. En partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le HCR œuvre à inclure les réfugiés dans les systèmes nationaux de protection sociale, en mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé et sur les régimes d'assurance maladie. En collaboration avec les partenaires du développement et les gouvernements, le HCR étudie aussi la possibilité d'inclure les réfugiés dans les programmes de logements sociaux et abordables dans divers

pays. Des efforts sont faits pour que les actions en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène bénéficient de la même manière aux réfugiés et aux communautés d'accueil, et pour atténuer l'impact environnemental et les risques sanitaires. À Cox's Bazar, au Bangladesh, le gouvernement, la Banque asiatique de développement (BAD) et le HCR ont construit des usines de traitement des eaux usées pour améliorer les services d'assainissement pour tous. Pour promouvoir l'inclusion socio-économique des réfugiés, le HCR accroît son engagement auprès des entreprises sociales, afin de permettre aux artisans réfugiés d'avoir accès aux marchés mondiaux via l'initiative [MADE51](#) lancée en 2018. Le HCR s'emploie aussi à assurer l'accès des réfugiés aux services financiers, en collaboration étroite avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Les institutions financières ont déjà ouvert des comptes bancaires et élaboré des mécanismes de prêt pour des réfugiés en Jordanie, au Malawi, au Maroc et en Tunisie.

V. Renforcer les partenariats pour promouvoir les solutions

19. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR cherche à renforcer les partenariats avec un large éventail de partenaires : réseaux de villes, organisations régionales et internationales, institutions financières internationales, acteurs confessionnels, société civile, secteur privé et milieux universitaires. Et surtout, il travaille plus étroitement avec les réfugiés et les communautés d'accueil afin de connaître leurs besoins. Le plan de décentralisation du HCR et les efforts déployés par l'Organisation pour ajuster ses outils de programmation et de planification internes permettront une collaboration à plus long terme avec des partenaires grâce à des projets et à des initiatives pluriannuels.

A. Système des Nations Unies et autres organisations internationales

20. Le HCR travaille étroitement à la recherche de solutions au sein du système des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales, y compris dans le contexte du travail politique et opérationnel du Comité permanent interorganisations. Avec le PNUD, le HCR met en œuvre un plan d'action pluriannuel portant sur un large éventail de questions, dont l'état de droit, la gouvernance locale, les dispositifs du Pacte mondial sur les réfugiés, les moyens d'existence, l'alerte précoce et la préparation. Le plan d'action englobe le Plan régional réfugiés et résilience (3RP) pour la crise syrienne ; le mémorandum d'accord tripartite entre le HCR, le PNUD et le Myanmar visant à aider le Myanmar à créer des conditions propices au retour ; et les Plans de réponse régionaux pour les situations au Burundi, dans la République démocratique du Congo, au Nigéria et au Soudan du Sud. La collaboration avec l'OIT et le FENU est essentielle pour soutenir l'inclusion économique des réfugiés en créant les conditions permettant d'attirer les investissements dans les contextes de déplacement forcé. Les engagements pris au niveau national avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et le grand nombre de pays membres du Partenariat mondial pour l'éducation ont permis au HCR d'influer sur l'établissement de systèmes et l'engagement conjoint dans les domaines humanitaire et du développement dans 32 programmes nationaux¹.

B. Institutions financières et partenaires du développement

21. Le partenariat entre le HCR et la Banque mondiale continue de se développer avec une coopération étroite sur l'analyse et les données, le développement des ressources, le dialogue politique et la programmation des deux mécanismes de financement pour les pays

¹ Afghanistan, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Honduras, Jordanie, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Yémen et Zambie.

qui accueillent des réfugiés lancés en 2016. À ce jour, 14 pays ont été approuvés par la Banque mondiale en vue d'un financement au titre du sous-guichet de l'Association internationale de développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil (IDA18)², avec des projets couvrant l'éducation, la santé, l'eau et assainissement, l'emploi, le développement urbain et rural, et la protection sociale. La coopération se poursuit aussi avec la Banque mondiale dans le cadre du Mécanisme mondial de financement concessionnel (GCFF). Alors que ce mécanisme était à l'origine axé sur la Jordanie et le Liban, la Colombie est récemment devenue le premier pays à revenu intermédiaire extérieur à la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à y avoir accès. Des discussions sont en cours pour l'étendre à l'Équateur, pays en première ligne de la réponse à la situation du Venezuela (République bolivarienne du). Le HCR et la Banque mondiale ont également fait des progrès concernant la création du Centre commun de données sur les déplacements forcés à Copenhague et continuent à coopérer pour la gestion de l'enregistrement et de l'identité avec le programme d'Identification pour le développement (ID4D). Les deux institutions travaillent aussi ensemble dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale, de l'énergie et de la mobilisation du secteur privé via la Société financière internationale.

22. Le partenariat entre le HCR et la Banque mondiale a livré des enseignements précieux qui continueront à inspirer la collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales, en particulier la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque asiatique de développement. Le HCR continue à collaborer étroitement avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux pour le développement, dont l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH, la *German development bank* KfW, l'Agence française de développement et l'Agence coréenne de coopération internationale. L'objectif est d'encourager les acteurs clés du développement à apporter plus systématiquement leur aide dans les situations de déplacement forcé par des interventions inclusives en matière de développement, qui bénéficient à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, conformément aux principes fondamentaux du Pacte mondial sur les réfugiés.

VI. Conclusion

23. S'attaquer aux causes profondes du déplacement forcé et trouver des solutions nécessitent des engagements à long terme et l'investissement de ressources dans une collaboration et des actions globales, multilatérales et multisectorielles. Le HCR continue à jouer un rôle catalyseur en soutenant les États, les communautés d'accueil, les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides, y compris en renforçant les liens avec les acteurs humanitaires, du développement et du renforcement de la paix, et avec les principaux partenaires dans l'élaboration de stratégies, la planification et la programmation. Malgré les progrès limités accomplis dans la mise en place de solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR ces dernières années, les bases qui permettront de réaliser de nouvelles avancées ont été posées avec l'affirmation du Pacte mondial sur les réfugiés. Les nouvelles approches du partage de la charge et des responsabilités et le renforcement de la coopération internationale, avec l'accent mis sur l'inclusion dans les systèmes nationaux, sont porteurs d'espoir pour l'avenir. Le HCR est résolu à travailler étroitement avec toutes les parties prenantes afin que l'élan positif impulsé actuellement en matière de solutions se traduise dans de nouvelles avancées concrètes.

² Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo (République du), Djibouti, Éthiopie, Mauritanie, Niger, Ouganda, Pakistan, République démocratique du Congo, Rwanda et Tchad, le Kenya étant encore en attente.